

## **OFFRE D'EMPLOI**

#### **CHAUFFEUR-OPÉRATEUR (2 POSTES)**

| Catégorie               | Syndiqué                     |
|-------------------------|------------------------------|
| Type de poste           | Saisonnier 40 heures/semaine |
| Date d'entrée en poste  | Avril 2019                   |
| Date limite du concours | 29 mars 2019                 |

# **Description**

Sous l'autorité de la direction des Travaux publics, l'opérateur-chauffeur est responsable de conduire des camions, opérer des équipements et utiliser des outils lui permettant d'effectuer les tâches qui lui sont assignées par son supérieur. Il est aussi responsable de l'inspection mécanique préventif de l'équipement sous sa responsabilité. Le titulaire du poste accomplit seul ou en équipe divers travaux circonstanciels où planifiés ayant trait à l'entretien, à la réfection et à la construction des infrastructures municipales.

# Formation et expérience requise

- · Posséder un diplôme ou une attestation d'études secondaires ;
- · Posséder un permis de conduire valide classe 3 (classe 1 un atout) ;
- · Détenir une attestation en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ASP ;
- Posséder au moins trois (3) ans d'expérience dans un poste similaire ;
- Atout : formation APSAM sur le creusement, les excavations et les tranchées, l'installation de signalisation routière, signaleur routier et l'abattage manuel sécuritaire.

## Qualifications

- Être débrouillard, faire preuve d'initiative, d'honnêteté, de jugement et avoir une bonne endurance physique :
- Être courtois envers les citoyens ;
- Apte à travailler seul ou en équipe ;
- Habilités démontrées pour la résolution de problèmes ;
- Reconnu pour sa rigueur, son sens de la collaboration, intégrité, de l'organisation et sa polyvalence;
- · N'avoir aucun empêchement judiciaire en lien avec l'emploi ;
- · Axé sur la Santé et la sécurité au travail ;
- Atout : Avoir des connaissances en mécanique et en soudure ;

# **Conditions salariales**

Selon le taux établi par la convention collective de la Municipalité.

Les personnes qualifiées qui seront retenues par la Municipalité devront réussir un examen médical. La Municipalité fera la vérification et la validation du permis de conduire pour l'exercice dudit poste. Ces conditions devront être remplies préalablement à l'obtention du poste.

\*Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de présentation, ainsi que leur attestation d'études **au plus tard le 29 mars 2019** l'attention de la :

Municipalité de Wentworth-Nord 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) J0T 1Y0

Courriel: secretariat@wentworth-nord.ca

Nº de télécopieur: 450 226-2109

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.